



Mardi 26 février 2019

Bernard Stalter, président de CMA France, s'alarme de l'atteinte faite aux droits à la formation des artisans

Bernard Stalter, président de CMA France, réseau national des chambres de métiers et de l'artisanat, déplore l'atteinte faite aux droits à la formation des artisans*. Bernard Stalter se fait le porte-parole du réseau pour relayer cette inquiétude exprimée fortement sur le terrain par les chambres de métiers et de l'artisanat: à compter du 15 mars 2019, les demandes de financement de formation professionnelle continue des artisans ne pourront plus être prises en compte.

Pour Bernard Stalter, *« cette situation est incohérente : la réduction de la collecte supprime le droit à la formation des artisans alors même qu'on est l'année de la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui met l'accent sur la formation ».*

Le transfert aux Urssaf par la DGFIP du recouvrement des contributions à la formation continue des artisans est inefficace : *« avec ce changement de modalités dans la collecte, nous sommes passés de 40 à 21 millions d'euros de recettes »* souligne Bernard Stalter.

« Cette situation est inquiétante et injuste. Pourquoi les artisans n'auraient-ils pas le droit à la formation continue alors que les Français, leurs clients, demandent toujours plus de qualité et toujours plus de traçabilité ? Alors qu'ils s'appuient sur leur savoir-faire pour garantir la plus grande sécurité aux consommateurs ? Alors qu'ils font face à de nombreux défis, transition écologique, numérisation, conquête de marchés à l'export... qui impactent leur métier et leur activité ? Les artisans croulent sous les normes et les charges, pourtant ils doivent sans cesse s'adapter et se former afin de pouvoir tirer leur épingle du jeu et réussir dans un environnement fortement concurrentiel » déclare le président de CMA France.

Les artisans travaillent, forment, recrutent, font vivre les territoires, sont les ambassadeurs de l'excellence à la française : *« on devrait soutenir et valoriser nos artisans. Leur donner les moyens de réussir. Nous savons bien que l'artisanat recrute, il y a 700 000 emplois à pourvoir, et que l'apprentissage est un puissant levier dans la lutte contre le chômage, notamment des jeunes. Beaucoup d'artisans sont également maîtres d'apprentissage. Ce sont eux qui forment les artisans de demain. Ce n'est pas en les privant de formation qu'on leur donnera les meilleures chances de réussir »* regrette Bernard Stalter.

*Le Conseil de la formation est un fonds d'assurance formation qui promeut et finance les actions de formation dans le domaine de la gestion et du développement des entreprises artisanales : comptabilité-gestion, informatique, commercial, management, ressources humaines, marketing, communication, langues étrangères... Les formations financées sont transversales et non techniques c'est-à-dire qu'elles ne sont pas spécifiques à un métier. Le type d'actions de formation financé couvre également, les actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

Il s'adresse aux chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale et inscrits au Répertoire national des métiers, à leur conjoint (collaborateur ou associé) ou leurs auxiliaires familiaux non-salariés, quel que soit le statut juridique de leur entreprise.